

N°7, année 2017

Le bout du Quai



2017





Président
Francis Jegou



Vice président
Camille Guéneau



Secrétaire
François Plégades



Secrétaire Adjoint
Jean Pierre Rolland



Tresorier
Jacques Zebouloun



Tresorier adjoint
Hervé Prigent

Les membres du bureau



Joëlle Zebouloun



Pierre Guillet



Alain Hillion



Tugdual Lepesqueur



Christian Pommier



Alain Prod'homme



Yves Tessier



Le mot du président

Chers adhérents, chères adhérentes.

Comme chaque fin d'année, une petite rétrospective ainsi que les faits marquants de 2016.

Tout d'abord un grand remerciement à notre équipe de bénévoles toujours aussi motivée. Grâce à eux notre journée maquereaux a été un franc succès. Pour 2017 on réfléchit à améliorer cet événement.

Un grand remerciement aussi à nos sponsors qui nous suivent depuis le début de l'aventure.

Je n'oublierai pas mes deux prédécesseurs Guy et Pierre pour avoir défendu avec vigueur les intérêts de l'association.

Les relations avec la mairie se sont apaisées et le dialogue se renoue tranquillement. En 2018 il est possible que nous ayons enfin notre local.

Nos ateliers connaissent le même succès. Cette année nous mettrons l'accent sur la sécurité : cours VHF, démonstration d'ouverture de canot de survie au port à marée haute, cours de navigation et cours de matelotage. Serge Allain, un grand merci à lui, nous faisant bénéficier de ses connaissances d'ancien commandant de la Marine Marchande.

Je demanderai à chaque adhérent de faire la « promotion » de notre association car plus nous serons nombreux, plus nous serons entendu dans les sphères dirigeantes ainsi qu'à la mairie.

Francis Jegou

E vènements pour 2017

22 avril : Assemblée générale, ouverte à tous les adhérents

19 juillet : 1ère journée pêche pour les amicalistes
(extérieurs sur inscription)

22 juillet : soirée maquereaux grillés

12 août : 2ème journée pêche pour les amicalistes
(extérieurs sur inscription)

Ateliers (sous réserve de participation des adhérents)

3 ateliers prévus:

matelotage

mécanique et

GPS navigation.

Asemblée générale 2017



Le 22 avril 2017 aura lieu notre Assemblée Générale ordinaire
rdv à 17H00, école de voile de Port Blanc

ORDRE DU JOUR prévisionnel :

- Lecture du rapport moral et du rapport d'activité
- Rapport financier par le trésorier
- Présentation du budget prévisionnel 2016
- Election du tiers sortant
- Questions diverses

INVITES :

- Messieurs le Maire et son adjoint
- Monsieur Claude BOUGAULT, président du comité départemental des Côtes d'Armor pour la FNPPSF
- Madame/Monsieur le représentant de la SNSM
- Monsieur le Maître de port
- Un représentant du CLUP

LES PERSONNES SOUHAITANT SE PRESENTER AUX ELECTIONS
SONT PRIÉES DE SE MANIFESTER AU SECRETARIAT (07 86 53 73
46) OU DE FAIRE USAGE D'UN POUVOIR POUR SE FAIRE
REPRESENTER EN SEANCE

E extraction de sable en baie de Lannion

Les réunions se suivent mais ne se ressemblent pas toujours.
La position des représentants de l'État peut varier sans qu'on ne comprenne pourquoi !

Depuis 6 ans, malgré toutes nos réunions, nos manifestations sur terre ou sur mer, nos actions en justice et discussions avec les services de l'État, aucun de nos arguments n'était entendu. Tous les élus, la population et ses associations n'étaient que des empêcheurs de tourner en rond. Leur incompréhensible entêtement était un obstacle au développement d'une entreprise et allait mettre l'agriculture bretonne en difficulté ... et Bercy donna sa bénédiction. Pourtant, il aura suffi que finalement la ministre de l'Environnement envoie deux de ses experts pour une inspection sur les lieux de l'extraction pour que nos arguments soient largement reconnus. La dernière réunion du comité de suivi s'est déroulée dans une toute autre ambiance.

Aujourd'hui, il est confirmé que la dune est bien un espace de reproduction pour les lançons, que les études d'impact socio-économique (activités nautiques, pêche, tourisme, ...) sont inexistantes, que les volumes à extraire sont largement surévalués par rapport aux besoins du marché agricole breton, ou encore qu'aucun indicateur n'existe pour permettre le suivi de l'impact de l'extraction sur l'environnement.

Les préfets l'ont confirmé « il est urgent de donner du temps au temps ! ». Les extractions ne pourront pas commencer avant que des réponses satisfaisantes aient été données à chacun de ces points. Faut-il le comprendre comme « Attendons que la période électorale soit passée » ? Nous espérons que non ! Nous continuons toutes nos actions tant que les autorisations d'extraction sur ce site littoral sensible ne seront pas retirées. Un dossier vient d'être déposé auprès de la Commission européenne en raison de l'impact évident sur les zones Natura 2000 qui entourent la zone d'extraction (impact pourtant nié par l'industriel et soutenu par les services de l'État).

La mer n'est pas un musée, c'est un lieu de vie, mais le secteur minier ne devrait pas pouvoir se soustraire aux règlements qui s'appliquent à tous les autres usagers de la mer.

Suite au prochain épisode ...

Jean-François Omnès vice-président du CD22

La pêche au bar,

En cette nouvelle année 2017, les problèmes liés à la pêche de plaisance persistent. Certaines avancées ont eu lieu au niveau de la Commission européenne pêche qui a pris en compte les propositions conjointes de l'EAA (European Anglers Alliance) et de la FNPPSF mais Le Conseil des ministres européen de la pêche qui s'est déroulé à Bruxelles les 12 et 13 décembre 2016 (M Alain Vidalies représentant la France), n'a pas suivi les mesures proposées par la Commission sur la pêche du bar pour la plaisance.

Rappelons les déclarations de la Commission européenne (pêche plaisance de déc 2016)

« ... le stock de bar dans la Manche, la mer Celtique, la mer d'Irlande et la mer du Nord méridionale continue de faire état d'une tendance à la baisse ... Pourtant, les pillages systématiques des frayères situées dans ces zones sont maintenant enfin interdits et la taille de 42 est imposée à toutes les pêches mais nous savons maintenant que 4 et 7 ans sans exploitation intensive sont nécessaires pour que les mesures de rétablissement produisent leurs effets! En conséquence, pour 2017, et concernant ces zones, les demandes de la commission seront désormais encore plus strictes : l'espèce bar sera essentiellement réservée aux métiers de

l'hameçon. Les ligneurs et les pêcheurs de loisir seraient seuls autorisés à pêcher le bar, en respectant une période de repos biologique de février et mars. Cette avancée importante a été possible grâce à la détermination commune de l'EAA et de la FNPPSF.

En conséquence, pour ce qui nous concerne et dans les zones situées au nord du 48° parallèle, seul le « pêcher → relâcher » devrait être autorisé entre le 1^{er} février et le 31 mars. Pour les autres périodes, les captures de la pêche de loisir devraient être limitées à un quota mensuel de 10 poissons par mois avec obligation de déclaration avant débarquement. »

Remercions les membres de la Commission européenne pêche pour leur objectivité et l'écoute qu'ils ont manifestées à nos propositions.

Mais on ne peut pas en dire autant du Conseil des ministres européens de la pêche qui n'a pas voulu aller à l'encontre des intérêts de la pêche industrielle, celle qui chalute dans les frayères ou les entrées de port, celle qui privilégie l'intérêt à court terme à la sauvegarde des espèces. On ne remercie donc pas ce Conseil des ministres européen de la pêche qui préfère les intérêts mercantiles du lobby de la pêche professionnelle au conseil de la commission européenne sur la pêche.

Soirée grillades 2016 et concours boule



Après le concours de boule



Place à la soirée maquereaux





Notre soirée maquereaux grillés emporte un franc succès



Au 22 juillet 2017 pour un nouveau moment de convivialité

S

ortie pêche 2016



2 journées pêche ont été organisées pour la plus grande joie de nos adhérents

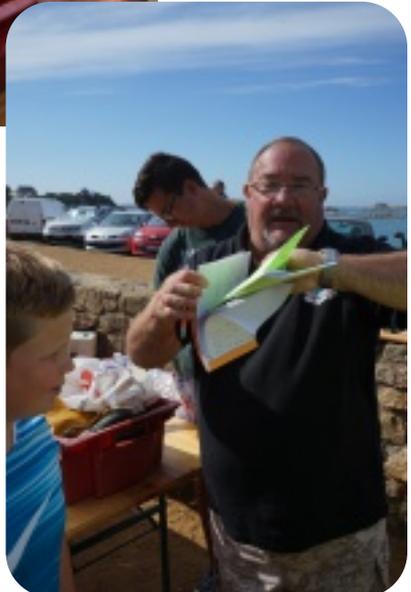


S

ortie pêche 2016



Vivement nos
prochaines
journées pêches
les 15 juillet
et 12 août



Le pavillon belge pour les plaisanciers français c'est fini

Certain de nos membres se posaient la question :

- Échapper à la contrainte de la législation française,
- Passer sous un pavillon étranger et particulièrement sous pavillon belge.

En effet, les règles relatives au matériel d'armement sécurité des navires de plaisance et les normes de conduite des navires de plaisance sont, en effet, particulièrement allégées pour certains pavillons étrangers.

Ce n'est plus actuellement le cas. Les bateaux des Français ou des sociétés domiciliées en France et qui naviguent dans les eaux territoriales françaises doivent obligatoirement observer l'ensemble des règles de sécurité s'appliquant aux navires de plaisance battant pavillon français.

La loi Leroy a été votée et voici le texte officiel :

« Art. L. 5241.-1.-1.. - Quel que soit leur pavillon, les navires de plaisance et les véhicules nautiques à moteur appartenant à des personnes physiques ou morales ayant leur résidence principale ou leur siège social en France ainsi que les navires de plaisance et les véhicules nautiques à moteur dont ces personnes ont la jouissance sont soumis, dans les eaux territoriales françaises, à l'ensemble des règles relatives aux titres de conduite des navires et au matériel d'armement et de sécurité applicables à bord des navires de plaisance et des véhicules nautiques à moteur battant pavillon français. »

Bilan : Le pavillon belge pour les plaisanciers français ne sert plus à rien pour les résidents en France

Le port du gilet peut vous sauver la vie ... à condition qu'il quitte le coffre du bateau pour les épaules du plaisancier.

Il peut nous sembler « secondaire » de devoir mettre un gilet pour aller du quai au bateau ou de le porter pour sortir nos casiers de la mer.. Mais un imprévu est vite arrivé. Une mauvaise vague et hop voilà le héros à l'eau qui regarde partir son bateau. La mer laisse rarement de seconde chance et une négligence se paye au prix fort

Rappel : Durant les activités de loisir, le port du gilet est primordial ! La durée de survie en mer peut être multipliée par dix grâce au gilet. Cet été, le long du littoral français, près de 100 % des personnes tombées à l'eau avec un gilet de sauvetage ont été sauvées. De plus 80% des noyades se passe entre le quai et le bateau

J'ai moi-même mis du temps à comprendre l'utilité du gilet sur un bateau à moteur. Autant le port du gilet, d'un harnais et d'une sangle me paraissait aller de soi sur un voilier, autant il ne me paraissait pas de la première nécessité sur un bateau qui ne gitait pas.

Je m'illusionnais en pensant que je savais nager, que je m'en sortirais facilement, que le bord du bateau m'empêcherait de tomber à l'eau ... jusqu'au jour où une saloperie de vague me prit par surprise alors que je remontais mon casier et faillit me balancer à l'eau.

Heureusement, j'ai eu le temps de tout lâcher pour m'accrocher au rebord sinon j'étais dans l'eau avec mon ciré, le casier et le risque de me faire accrocher par ce « boût » qui plongeait en désordre derrière le casier.

J'aurais eu le plaisir de voir partir le bateau car dans ces cas la dérive est plutôt violente.

Depuis... le gilet a quitté le coffre.

Comme d'habitude le conseil se passe plutôt bien jusqu'au moment où nous abordons le budget 2017.

Une fois de plus nous regrettons l'absence du Département, des Affaires Maritimes et de la Conseillère Générale du canton de Tréguier qui s'excuse à la dernière minute ! Décidément ça devient une habitude. Nos problèmes ne sortent donc pas du Bourg.

La Capitainerie gère bien son affaire, en effet, que ce soit l'entretien, la gestion des mouillages, la gestion du matériel ou la liste d'attente, tout nous semble rigoureux.

Les petits travaux que nous demandons, les anneaux des quais et les échelles par exemple, suivent bien.

Le Maître de Port passe à temps complet, il y aura donc moins de sous-traitance au personnel de la mairie. Ceci doit également permettre d'améliorer les recettes « visiteurs ». Le Maître de Port sera désormais assermenté sur le plan d'eau, espérons que ceci améliore la discipline.

Madame PONT malgré un bref passage à la Mairie a eu le temps de signaler, en commission Port-Affaires Maritimes que les tarifs « Pro » ne devaient pas être inférieurs à ceux des Plaisanciers. Il est donc

prévu un rattrapage à raison de 50 euros par an. Ceci va donc prendre plusieurs années avant d'arriver au tarif le plus élevé des Plaisanciers !

Le Maître de Port aura son bateau neuf cet été, il s'agit d'une coque aluminium de 6,30m propulsé par un moteur HB. La puissance de 50 ou 70 ch n'est pas encore arrêtée. Celui-ci est financé par le port, déjà budgété depuis plusieurs années, son coût est de 35 000 euros. 15 % doit être financé par Buguelès : à suivre.

BUDGET

Malgré notre rappel du 20/11/16 la Mairie ne nous a pas communiqué les documents correspondants avant le conseil portuaire. De plus, La comptable ne sera pas présente au conseil nous n'aurons pas d'explication détaillée du budget. Nous n'aurons donc pas le temps de tout comprendre et de poser les bonnes questions.

Nous rappelons que depuis le début de notre mandat nous avons cherché de nouvelles recettes afin d'éviter les augmentations systématiques.

La première proposition fût la liste d'attente payante : ceci équivalait à 2% d'augmentation. Celle-ci a été mise en place mais il y a quand même eu

augmentation !

La deuxième fût le parc à bateau payant : même raisonnement !

Nous avons une troisième proposition : faire payer les mises à l'eau journalières comme cela se pratique partout. Mais là ça bloque pour des raisons que nous ne comprenons pas !

Le Maire ne souhaite pas appliquer la « taxe de débarquement de poisson » car il ne veut pas que Port-Blanc devienne un port de débarquement avec toutes les contraintes que cela implique. Que deviennent donc les débarquements actuels ? Nous regrettons de ne pas avoir bien compris le raisonnement.

Remarques diverses :

Les prévisions 2017 pour les locations de corps morts sont de 2 000 euros inférieures à celles de 2016 : Pourquoi, il n'y a en effet aucune raison sauf à justifier une augmentation pour équilibrer le budget, le raisonnement est imparable !!!

Il est prévu 5000 euros de frais d'étude pour « l'aménagement du local plaisanciers »

Dans notre courrier préparatoire au conseil portuaire nous demandions pour la cale de Rohannic de « colmater les brèches ». Quelle ne fût

pas notre surprise de nous voir proposer des devis autour de 50 000 euros et financé à 100% par les plaisanciers !!! Nous répondons que nous n'avons pas demandé une cale neuve et que d'autre part il n'était pas question que seuls les plaisanciers financent ces travaux, nous ne sommes, en effet, pas les seuls à utiliser cette cale. Ce budget assèche complètement les comptes du port : comment faisons-nous les prochaines années si on se retrouve face à un imprévu de 10 000 euros, on augmente de 10% !!! Le dossier semble délicat étant entre les mains de l'Ingénieur.

Nous demandons également si la cale neuve de l'école de voile était structurée pour admettre le charge d'un semi-remorque? Bien entendu nous n'avons pas eu de réponse.

Les plaisanciers (3 voix) voteront donc contre l'augmentation, la Mairie (2 voix) et le représentant des entreprises (1 voix) voteront pour. La voix du Maire étant prépondérante en cas d'égalité, il y aura donc augmentation. Je crains que nous soyons condamnés à subir.

Pour conclure il est important que les plaisanciers se saisissent du dossier de la cale de Rohannic afin de ne pas laisser faire n'importe quoi.

Rappel sur les balisages et règles de priorités

Les bouées latérales

Les bouées latérales indiquent la route à suivre lors de la navigation allant vers un port. La gauche (bâbord) et la droite (tribord) sont définies par rapport à un bateau allant de la pleine mer vers la terre.

Marque bâbord



La marque bâbord est de couleur rouge et de forme cylindrique.
Il faut la laisser à gauche en entrant au port ou en allant vers la terre

Ex de marque bâbord : La bouée Guazer que les bateaux allant vers Perros-Guirec et suivant la route des phares de Kerprigent et du Colombier doivent laisser sur leur gauche pour ne pas se retrouver dans les rochers du Four.

De même l'entrée de Port-Blanc est balisée par trois marques bâbord qui indiquent le chenal et évitent de se retrouver dans les rochers qui bordent St-Gildas



Marque tribord



La marque tribord est de couleur verte et de forme conique.

Il faut la laisser à droite en entrant au port ou en allant vers la terre

Ex de marque tribord : La cale du port est délimitée par une balise tribord qui indique à marée haute la position de la rampe de la cale. Il suffit de passer à gauche de la balise pour pouvoir accoster en toute sécurité.



Marque de chenal principal à tribord



Cette bouée est une bouée bâbord qui comporte une bande verte en son milieu, la bouée marque simplement l'existence d'un chenal secondaire de l'autre côté.

Il faut donc la laisser à gauche pour suivre le chenal principal à droite (chenal tribord)

Marque de chenal principal à bâbord



Cette bouée est une bouée tribord qui comporte une bande rouge en son milieu, la bouée marque simplement l'existence d'un chenal secondaire de l'autre côté.

Il faut donc la laisser à droite pour suivre le chenal principal à gauche (chenal bâbord)

Moyens mnémotechnique pour se souvenir de bâbord et tribord

Bâbord bat comme le cœur qui est à gauche. Et comme la gauche il est de couleur rouge.

Dans tribord il y a un r comme dans droite et vert

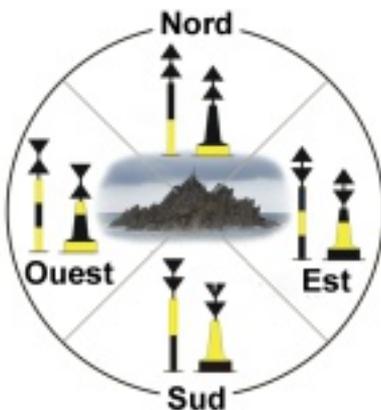
Marque de danger isolé



C'est une marque qui signale un danger peu étendu comme des rochers affleurant. La marque se situe sur le danger et on peut le contourner par bâbord ou tribord.

Forme de la bouée : deux boules noires sur corps noir avec bande rouge

Le système cardinal



Les marques cardinales indiquent la position d'un danger par rapport aux points cardinaux. On utilise 4 balises dont les triangles ainsi que la couleur noir sur le corps jaune de la balise indique la direction où se trouve le danger. Celui-ci peut être indiqué par une ou plusieurs bouées cardinales.

Cardinale nord (au nord du danger)



- couleur : noir – jaune. Le noir en haut du corps de la balise indique le nord de la carte (nord toujours en haut)
- voyant : deux cônes noirs, pointes vers le haut. Ils indiquent le nord de la carte
- feu : scintillant blanc continu (à 0 heure)
- Le danger se situe au Sud de la bouée

Cardinale Est (à l'est du danger)



- couleur : noir – jaune – noir
- voyant : deux cônes noirs, accolé par leur base, pointes opposées
- feu : blanc, trois scintillements groupés (à 3 heure)
- Le danger se situe: à l'Ouest de la bouée

Cardinale Sud (au sud du danger)



- couleur : jaune – noir. Le noir est en bas du corps de la bouée et indique le sud de la carte
- voyant : deux cônes noirs, pointes vers le bas. Les cônes indiquent le sud de la carte
- feu : blancs, six scintillements groupés suivis d'un éclat long (à 6 heure)
- Le danger, les Dervinis, se situe au Nord de la bouée



Exemple de cardinale Sud marquant les quais du port de Tréguier

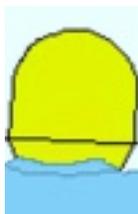
Cardinale Ouest (à l'ouest du danger)

- couleur : jaune – noir – jaune
- voyant : deux cônes noirs, pointes jointes
- feu : blanc, neuf scintillements groupés (à 9 heure)
- Le danger se situe à l'Est de la bouée.



Les couillons sont à l'est de la bouée

Le balisage des plages



Les bouées sphériques jaunes, espacées de 200 mètres les unes des autres marquent la bande littorale des 300 m.
Un collier de bouées sphériques jaunes très rapprochées les unes des autres délimite les zones réservées à la baignade et interdites aux engins à moteur.



Les chenaux traversiers permettant aux usagers d'accéder au rivage sont délimités par des bouées jaunes coniques pour le côté droit en allant vers le rivage et cylindrique pour le côté gauche.

Il est interdit de les traverser ou d'y stationner, ainsi que de s'y baigner.

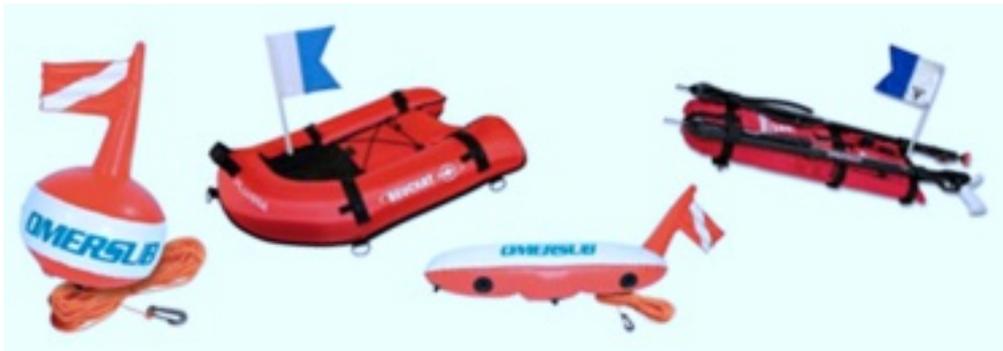


Signalisation des plongeurs

Les plongeurs sont tenus de se signaler lors de leurs plongées par une bouée surmontée d'un pavillon soit de type A (Alpha) rigide d' 1m et visible sur tout l'horizon, soit, pour les plongeurs isolés, d'une Croix de Saint André ou d'un drapeau rouge avec une diagonale blanche.



Lorsque l'on aperçoit la signalisation d'un plongeur il faut ralentir et passer à 100m ou plus de la marque

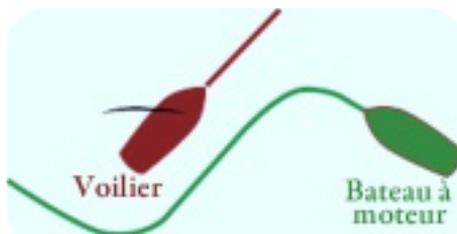


Type de bouées utilisées par les plongeurs

Règles de priorité

Rappelons qu'un bateau à voile, une planche à voile, ou une embarcation à rame sont prioritaire sur un bateau à moteur. Celui-ci doit donc manœuvrer pour passer derrière ces embarcations.

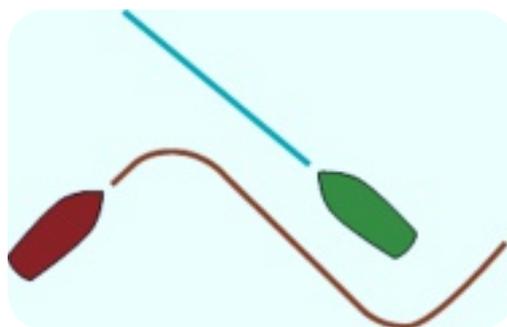
La vitesse doit aussi être adaptée de manière à ne pas créer une vague derrière le bateau qui pourrait mettre en péril l'embarcation (annexe ou planche à voile).



Le croisement de deux bateaux est défini par la règle de priorité à droite (tribord). Si les deux bateaux arrivent face à face, chacun doit se déporter sur sa droite pour se croiser.



Si un bateau est en position de couper la route à un bateau arrivant sur sa droite (tribord), il doit virer afin de passer derrière ce bateau



O rigine des termes bâbord – tribord

C'est au XVème siècle que le français a emprunté bâbord et tribord au néerlandais qui utilisait « backboord » pour désigner le côté gauche et « stierboord » pour le côté droit.

D'origine néerlandaise, « backboord » est constitué de back, le dos, et de boord, le bord. A l'époque, les pilotes hollandais qui conduisaient une chaloupe la gouvernaient avec une godille fixée sur le côté droit. Ils tournaient donc le dos au côté gauche. Ils appelèrent naturellement le côté gauche de l'embarcation quand on regarde vers

l'avant « bord de dos » soit « backboord ».

Les bateaux plus importants possédaient un gouvernail, en Néerlandais « stier », fixé sur le côté droit. Et naturellement ils appelèrent ce côté « bord du gouvernail » soit « stierboord ».

En passant dans le français, « backboord » est devenu bâbord et le bord du gouvernail, « stierboord », a donné tribord, bord droit de l'embarcation quand on regarde vers l'avant.

Hommages

Durant l'année 2016 nous avons eu la tristesse de perdre cinq de nos membres.

Rendons ici un dernier hommage à Yvan JEGOU, Philippe TREBOUTA, Jean Marc BEGHIN, Jean-Marc MORIN et Jean GACHET qui nous manqueront.

Nous présentons à leur famille et à leurs proches notre témoignage de sympathie.

Les tailles minimales à respecter

Quelques conseils concernant la pêche à pied.

Vous allez pêcher à pied seul ou en famille. Il est nécessaire d'observer quelques consignes de sécurité ainsi que le respect de la faune et de la flore.

- Il est très important de regarder les horaires des marées. N'hésitez pas à demander conseils sur le port. Vous trouverez presque toujours une personne locale pour vous renseigner. Ils existent dans les panneaux de l'association.
- Consultez la météo, car le temps peut changer rapidement, surtout à la renverse de marée.
- Ayez avec vous un portable pour le cas où vous vous êtes laissé surprendre par la montée des eaux. Montez sur un point haut, à Port-Blanc nous sommes entourés d'îles. Il y aura toujours quelqu'un pour aller vous chercher.

Les règles légales.

- La pêche à pied dite de loisir est destinée à une consommation personnelle.
- Respectez le milieu naturel en remettant en place les cailloux que vous retournez.
- Il est interdit de recourir à des moyens mécanisés ou d'utiliser des engins respiratoires.
- Il est interdit de ramasser les espèces à moins de 15 mètres d'une concession qui cultive cette même espèce.
- Le tri des captures doit être effectué au fur et à mesure sur le lieu de pêche.

Attention, respectez bien ces consignes car des contrôles ont lieu chaque année et des amendes conséquentes ont déjà été distribuées.

Nous vous recommandons de regarder nos panneaux sur les deux ports de Port-Blanc, ils sont réactualisés tous les mois, ils indiquent les horaires des marées ainsi que les tailles minimales de pêche des crustacés et coquillages les plus courants ainsi que leur quotas. L'amicale vend pour 2€ des pieds à coulisse en plastique très utiles.

Renseignez-vous des interdictions sanitaires, évitez de consommer les coquillages et crustacés pêchés dans la baie de Pellinéc qui est classé insalubre.

En conclusion si on veut pêcher durablement, il faut pêcher intelligemment.

Coquillages

Coque..... 3 cm

Couteau.....10 cm

Huître6 cm

Moule.....4 cm

Ormeau 9 cm (20 prises maximum par personne et par jour. Pêche interdite du 15 juin au 31 août. La pêche à l'ormeau s'exerce à la main et est interdite en pêche ou chasse sous-marine)

Les tailles minimales à respecter

Palourde.....	4 cm
Pétoncle.....	4 cm
Praire	4.3 cm
Saint Jacques	11 cm (30 prises maximum par personne et par jour. Pêche interdite du 15 mai au 30 septembre)

Crustacés

Araignée	12 cm (En pêche sous-marine 6 prises par personne et par jour)
Bouquet	5 cm
Crevette	5 cm
Etrille	6.5 cm
Homard	8,7 cm (ligne médiane qui va de l'arrière de l'orbite jusqu'à la bordure distale du céphalothorax)
Tourteau.....	14 cm (de largeur)

Poissons

Bar.....	42 cm (1 prise par jour et par pêcheur, pêche interdite du 1 janvier au 30 juin)
Cabillaud.....	35 cm
Chinchard.....	15 cm
Congre.....	60 cm
Dorade.....	23 cm
Lieu Jaune.....	30 cm
Maquereau	20 cm
Mulet	20 cm
Plie grise	27 cm
Rouget Barbet.....	15 cm
Sardine.....	11 cm
Saumon	50 cm
Sole	24 cm
Turbot	30 cm

La nageoire caudale des poissons doit être coupée en biseau pour indiquer qu'ils proviennent des plaisanciers

Toute revente de la pêche est interdite, sauf licence professionnelle.

Matériel de sécurité obligatoire à bord

Type de navigation pratiquée

Basique	Jusqu'à 2 milles d'un abri
Côtier	Jusqu'à 6 milles d'un abri
Semi-hauturier	Entre 6 et 60 milles d'un abri
Hauturier	Au-delà de 60 milles d'un abri

Modernisation de la réglementation

(1) Équipement individuel de flottabilité (EIF)

Le niveau de performance est exprimé en newtons. La norme doit être NF-EN 12402.

L'équipement doit répondre aux caractéristiques suivantes :

- 50 newtons au moins (aide à la flottabilité) pour une navigation jusqu'à 2 milles d'un abri ;
- 100 newtons au moins (gilet de sauvetage) pour une navigation jusqu'à 6 milles d'un abri ;
- 150 newtons au moins (gilet de sauvetage) pour une navigation toutes zones ;
- 100 newtons au moins (gilet de sauvetage) pour les enfants de 30 kg maximum quelle que soit

la distance d'éloignement d'un abri. Ces équipements sont approuvés ou marqués

(2) Dispositif lumineux Pour être secouru il faut être vu

Une lampe torche étanche ou moyen lumineux individuel (type lampe Flash ou cyalume) d'une autonomie minimale de 6 heures et assujéti à chaque individuel équipement de flottabilité.

(3) Annuaire des marées

Pour une navigation en basique et côtier, il suffit d'avoir un moyen de connaître les heures de marées du jour de la zone de navigation. L'emport de l'annuaire n'est pas obligatoire.

(4) Fusées à parachute et feux rouges à main

Depuis le 1^{er} janvier 2016 les fusées périmées peuvent être rendues au point de vente lors de l'achat de nouvelles. Ne pas les jeter, ne pas les stocker, ni les utiliser comme feux d'artifice qui déclencheraient des secours en mer.

(5) VHF

À plus de 6 milles d'un abri, le chef de bord peut choisir de n'embarquer ni fusées à parachutes, ni fumigènes s'il dispose d'une VHF. Depuis le 1^{er} janvier 2017 une VHF fixe est obligatoire pour une navigation semi-hauturière.

Matériel obligatoire

	Basique	Côtier	Semi-hauturier	Hauturier
Équipement individuel de flottabilité (1)	x	x	x	x
Dispositif lumineux (2)	x	x	x	x
Moyens mobiles de lutte contre l'incendie	x	x	x	x
Dispositif d'assèchement manuel	x	x	x	x
Dispositif de remorquage	x	x	x	x
Ligne de mouillage (si masse lège \geq 250 kgs)	x	x	x	x
Annuaire des marées (3)	x	x	x	x
Pavillon national (hors eaux territoriales)	x	x	x	x
Dispositif de repérage et d'assistance pour personne à la mer		x	x	x
3 feux rouges à main (4)		x	x	x
Compas magnétique (ou GPS en côtier)		x	x	x
Cartes marines officielles		x	x	x
Règlement international pour prévenir les abordages en mer		x	x	x
Description du système de balisage		x	x	x
3 fusées à parachute (4) et 2 fumigènes ou 1 VHF fixe			x	x
Radeau de survie			x	x
Matériel pour faire le point			x	x
Livre des feux tenu à jour			x	x
Journal de bord			x	x
Dispositif de réception des bulletins météorologiques			x	x
Harnais et longe par navire pour les non voiliers			x	x
Harnais et longe par personne embarquée pour les voiliers			x	x
Trousse de secours conforme à l'article 240-2,16			x	x
Dispositif lumineux pour la recherche et le repérage de nuit			x	x
Radiobalise de localisation des sinistres (EPIRB)				x
VHF fixe (5)			x	x
VHF portative (5)				x

Marées de la saison 2017 - AVRIL

		AVRIL									
		PLEINES MERS						BASSES MERS			
		Matin			Soir			Matin		Soir	
		Heure	Haut.	Coef.	Heure	Haut.	Coef.	Heure	Haut.	Heure	Haut.
1	S	10:32	9,50	94	22:50	9,25	87	04:27	1,15	16:48	1,50
2	D	11:14	8,90	79	23:33	8,65	72	05:09	1,75	17:32	2,20
3	L	--	--	--	12:05	8,20	63	05:57	2,45	18:25	2,90
4	M	00:27	8,05	57	13:13	7,65	51	06:58	3,10	19:34	3,50
5	M	01:44	7,60	48	14:47	7,45	47	08:22	3,45	21:04	3,65
6	J	03:19	7,60	49	16:13	7,75	54	09:54	3,30	22:28	3,25
7	V	04:37	8,00	59	17:18	8,20	65	11:07	2,80	23:33	2,70
8	S	05:38	8,50	71	18:11	8,70	76	--	--	12:03	2,25
9	D	06:28	8,90	80	18:54	9,05	84	00:24	2,20	12:49	1,85
10	L	07:10	9,20	87	19:32	9,25	89	01:07	1,80	13:29	1,60
11	M	07:46	9,35	90	20:05	9,35	91	01:45	1,60	14:04	1,50
12	M	08:18	9,35	91	20:35	9,35	90	02:19	1,50	14:36	1,50
13	J	08:49	9,30	88	21:04	9,25	86	02:51	1,55	15:06	1,65
14	V	09:17	9,10	83	21:32	9,05	80	03:20	1,70	15:34	1,90
15	S	09:45	8,80	76	21:59	8,70	71	03:49	2,00	16:02	2,30
16	D	10:12	8,45	66	22:27	8,30	61	04:17	2,35	16:30	2,75
17	L	10:43	8,00	56	23:01	7,85	50	04:48	2,85	17:01	3,25
18	M	11:22	7,50	45	23:47	7,45	40	05:23	3,30	17:40	3,75
19	M	--	--	--	12:19	7,10	36	06:11	3,75	18:39	4,15
20	J	00:55	7,10	34	13:41	6,90	33	07:23	4,05	20:09	4,25
21	V	02:25	7,10	36	15:14	7,15	40	08:54	3,90	21:39	3,90
22	S	03:46	7,50	46	16:26	7,70	53	10:12	3,40	22:45	3,25
23	D	04:49	8,10	61	17:22	8,35	68	11:12	2,70	23:40	2,50
24	L	05:43	8,75	76	18:13	9,00	84	--	--	12:04	2,00
25	M	06:33	9,30	91	19:00	9,50	97	00:29	1,80	12:52	1,35
26	M	07:22	9,75	102	19:47	9,85	106	01:16	1,25	13:39	0,90
27	J	08:09	10,05	109	20:31	10,05	110	02:02	0,85	14:23	0,70
28	V	08:54	10,10	110	21:13	10,05	109	02:46	0,65	15:07	0,70
29	S	09:37	9,90	105	21:54	9,80	101	03:29	0,75	15:50	1,00
30	D	10:20	9,50	95	22:36	9,35	88	04:13	1,10	16:34	1,50

Marées de la saison 2017 - MAI

		MAI									
		PLEINES MERS						BASSES MERS			
		Matin			Soir			Matin		Soir	
		Heure	Haut.	Coef.	Heure	Haut.	Coef.	Heure	Haut.	Heure	Haut.
1	L	11:05	8,9	81	23:21	8,75	73	04:58	1,65	17:20	2,20
2	M	11:57	8,25	65	--	--	--	05:48	2,35	18:13	2,85
3	M	00:16	8,2	59	13:02	7,75	53	06:48	2,95	19:20	3,40
4	J	01:27	7,75	50	14:24	7,50	49	08:04	3,30	20:40	3,55
5	V	02:51	7,65	50	15:43	7,70	52	09:25	3,30	21:58	3,35
6	S	04:05	7,9	56	16:46	8,05	60	10:35	2,95	23:01	2,95
7	D	05:06	8,25	64	17:38	8,45	68	11:31	2,55	23:53	2,55
8	L	05:56	8,55	72	18:21	8,75	75	--	--	12:18	2,25
9	M	06:38	8,8	78	18:59	8,95	80	00:37	2,20	12:58	2,05
10	M	07:15	8,95	81	19:34	9,05	82	01:15	2,00	13:34	1,90
11	J	07:49	9	83	20:05	9,10	83	01:50	1,90	14:07	1,90
12	V	08:21	9	82	20:36	9,10	81	02:23	1,85	14:38	1,95
13	S	08:52	8,9	79	21:06	9,00	77	02:54	1,90	15:07	2,10
14	D	09:21	8,7	75	21:35	8,75	71	03:24	2,05	15:37	2,35
15	L	09:52	8,45	68	22:07	8,50	64	03:55	2,30	16:08	2,65
16	M	10:25	8,15	60	22:43	8,15	56	04:27	2,65	16:41	3,05
17	M	11:05	7,8	52	23:27	7,75	48	05:04	3,00	17:21	3,45
18	J	11:56	7,45	45	--	--	--	05:49	3,35	18:14	3,75
19	V	00:25	7,5	42	13:03	7,25	41	06:49	3,60	19:26	3,90
20	S	01:37	7,4	42	14:23	7,35	44	08:04	3,60	20:46	3,75
21	D	02:55	7,6	48	15:38	7,75	54	09:21	3,30	21:58	3,25
22	L	04:04	8,1	60	16:41	8,30	67	10:28	2,70	23:00	2,60
23	M	05:05	8,65	74	17:37	8,90	81	11:27	2,10	23:56	1,95
24	M	06:01	9,15	88	18:30	9,40	93	--	--	12:21	1,55
25	J	06:55	9,55	99	19:20	9,75	103	00:48	1,40	13:13	1,15
26	V	07:47	9,85	105	20:08	9,95	107	01:38	1,00	14:02	0,90
27	S	08:37	9,9	107	20:55	10,00	106	02:27	0,80	14:49	0,90
28	D	09:24	9,75	103	21:40	9,80	100	03:14	0,80	15:36	1,10
29	L	10:11	9,45	95	22:25	9,45	89	04:01	1,10	16:22	1,50
30	M	10:57	8,95	83	23:11	8,95	77	04:48	1,55	17:09	2,10
31	M	11:46	8,4	70	--	--	--	05:38	2,15	18:00	2,65

Marées de la saison 2017 - JUIN

		PLEINES MERS						BASSES MERS			
		Matin			Soir			Matin		Soir	
		Heure	Haut.	Coef.	Heure	Haut.	Coef.	Heure	Haut.	Heure	Haut.
1	J	00:02	8,40	64	12:42	7,95	58	06:32	2,70	18:57	3,15
2	V	01:02	7,95	54	13:48	7,65	51	07:34	3,15	20:04	3,45
3	S	02:11	7,70	50	14:58	7,60	50	08:43	3,30	21:14	3,45
4	D	03:21	7,70	51	16:02	7,80	53	09:51	3,25	22:19	3,25
5	L	04:24	7,90	56	16:57	8,10	59	10:51	3,00	23:15	2,95
6	M	05:18	8,10	62	17:45	8,35	65	11:41	2,75	--	--
7	M	06:05	8,35	67	18:27	8,60	70	00:03	2,70	12:25	2,55
8	J	06:46	8,50	72	19:04	8,75	73	00:44	2,45	13:04	2,35
9	V	07:23	8,65	75	19:39	8,90	76	01:22	2,25	13:40	2,25
10	S	07:58	8,70	76	20:13	8,95	76	01:57	2,15	14:13	2,20
11	D	08:31	8,70	76	20:45	8,95	76	02:31	2,10	14:46	2,25
12	L	09:03	8,65	75	21:17	8,85	73	03:04	2,10	15:18	2,35
13	M	09:36	8,55	71	21:52	8,70	69	03:38	2,20	15:52	2,50
14	M	10:12	8,35	67	22:29	8,45	64	04:12	2,40	16:27	2,75
15	J	10:51	8,10	61	23:11	8,20	58	04:50	2,65	17:07	3,00
16	V	11:37	7,85	55	--	--	--	05:33	2,90	17:54	3,30
17	S	00:01	7,95	53	12:32	7,65	51	06:24	3,10	18:52	3,45
18	D	01:00	7,80	50	13:38	7,60	50	07:25	3,25	20:01	3,45
19	L	02:09	7,80	52	14:51	7,80	55	08:36	3,15	21:14	3,20
20	M	03:22	8,05	59	16:02	8,20	64	09:48	2,80	22:23	2,75
21	M	04:31	8,45	70	17:05	8,65	75	10:54	2,35	23:26	2,20
22	J	05:34	8,85	81	18:03	9,15	87	11:55	1,85	--	--
23	V	06:34	9,25	92	18:58	9,55	96	00:24	1,65	12:51	1,45
24	S	07:30	9,55	99	19:51	9,80	102	01:20	1,25	13:44	1,20
25	D	08:23	9,70	103	20:41	9,90	103	02:12	1,00	14:35	1,10
26	L	09:13	9,65	102	21:28	9,80	100	03:02	0,90	15:23	1,15
27	M	10:00	9,45	96	22:13	9,55	92	03:50	1,05	16:09	1,45
28	M	10:44	9,10	87	22:57	9,15	81	04:36	1,40	16:54	1,85
29	J	11:27	8,65	75	23:40	8,65	69	05:21	1,90	17:39	2,35
30	V	--	--	--	12:12	8,15	63	06:06	2,45	18:26	2,90

AFFAIRES MARINES & LOISIRS

Puces de mer
Accastillage
Pêche

Z.A de Kerlizonan
22300 LANNION

TÉL 02 96 48 12 61

Les Saveurs Dorées

Pain, pâtisserie, épicerie
1 rue du Général De Gaulle
22100 PENVENAN

02 96 92 71 71



Nouveau
chez **GELGON Nautisme**
aire de carénage

GELGON Nautisme

Réparation - Manutention - Hivernage

www.gelgon.com

12 rue de Lannion
22710 Penvenan
Tél. 02 96 92 67 00
Fax. 02 96 92 77 60
gelgon-nautisme@wanadoo.fr

HONDA
MARINE

www.ducati.fr

caribe



OCQUETEAU

TERHI

charcutier-traiteur

plats du jour, buffets, livraison domicile

le muzic marc et stéphanie

2 place de Treglas
22710 Penvenan
OUVERT LE DIMANCHE MATIN

02 96 02 73 44
www.lemuzic.com



VIVIER DU PECHEUR
VENTE DE CRUSTACÉS
MAR ET M KERAMBRUN

HOMARDS
TOURTEAUX
ARAIGNÉES
02 96 92 01 49
06 26 65 25 66



REOUVERTURE APRES DEVENEMENT

ENEZ DECOUVRIR NOTRE NOUVELLE
BOUTIQUE A LANNION!

Rond Point de Saint-Marc - 22300 LANNION

02 96 95 01 20



NOUVEAU PÊCHE SAISONNIER DÉCOUVREZ AINSI QUE LES CRUSTACÉS COMPTOIR DE LA MER

Marées de la saison 2017 - JUILLET

		PLEINES MERS						BASSES MERS			
		Matin			Soir			Matin		Soir	
		Heure	Haut.	Coef.	Heure	Haut.	Coef.	Heure	Haut.	Heure	Haut.
1	S	00:27	8,15	58	13:02	7,75	53	06:55	3,00	19:19	3,35
2	D	01:22	7,75	49	14:02	7,55	46	07:52	3,35	20:21	3,60
3	L	02:27	7,50	45	15:10	7,50	45	08:57	3,55	21:29	3,60
4	M	03:35	7,50	46	16:14	7,65	48	10:03	3,50	22:33	3,45
5	M	04:39	7,65	51	17:10	7,95	54	11:03	3,25	23:28	3,15
6	J	05:33	7,90	57	17:58	8,25	60	11:53	3,00	--	--
7	V	06:19	8,15	63	18:39	8,50	66	00:15	2,80	12:37	2,75
8	S	07:00	8,40	69	19:17	8,70	71	00:57	2,55	13:16	2,50
9	D	07:38	8,55	73	19:53	8,90	75	01:36	2,30	13:53	2,35
10	L	08:14	8,65	76	20:28	9,00	77	02:12	2,15	14:29	2,20
11	M	08:49	8,75	78	21:03	9,00	78	02:48	2,00	15:03	2,15
12	M	09:24	8,75	78	21:38	9,00	77	03:23	2,00	15:38	2,20
13	J	10:00	8,70	76	22:16	8,85	74	03:59	2,05	16:15	2,30
14	V	10:38	8,50	72	22:55	8,65	69	04:36	2,15	16:53	2,50
15	S	11:19	8,30	66	23:39	8,35	63	05:16	2,40	17:35	2,75
16	D	--	--	--	12:05	8,05	60	06:00	2,65	18:24	3,00
17	L	00:29	8,10	58	13:01	7,85	56	06:54	2,95	19:25	3,20
18	M	01:31	7,90	55	14:10	7,80	55	07:59	3,10	20:37	3,20
19	M	02:46	7,90	56	15:28	8,00	59	09:13	3,00	21:53	2,95
20	J	04:06	8,15	63	16:41	8,40	68	10:28	2,70	23:05	2,50
21	V	05:17	8,55	74	17:45	8,90	79	11:36	2,25	--	--
22	S	06:20	8,95	85	18:44	9,30	90	00:09	1,95	12:37	1,80
23	D	07:19	9,30	94	19:38	9,65	98	01:07	1,45	13:32	1,45
24	L	08:12	9,55	100	20:28	9,85	101	02:01	1,10	14:22	1,20
25	M	09:00	9,60	102	21:14	9,85	100	02:50	0,95	15:09	1,15
26	M	09:44	9,50	98	21:56	9,65	95	03:35	1,00	15:52	1,30
27	J	10:23	9,25	90	22:34	9,30	85	04:17	1,30	16:32	1,65
28	V	10:59	8,85	79	23:10	8,80	73	04:56	1,75	17:11	2,15
29	S	11:34	8,40	67	23:47	8,30	61	05:33	2,30	17:48	2,70
30	D	--	--	--	12:13	7,90	54	06:12	2,90	18:30	3,25
31	L	00:30	7,75	49	13:02	7,50	44	06:56	3,40	19:22	3,70

Cédric POMMIER
Mécanique marine
 Réparation coque resin

 06 29 77 16 57

Epicerie/café
 La Petite Scierie
 4 rue à pied de port
 18 rue de l'Église
 Port Blanc /Penvenan
 06.96.92.67.60


Camping Les Hauts de Port Blanc ***

 Isabelle et Michel Guérin
 12 bis, rue de Keranscoualch
 22710 PENVENAN
 tél. 02 96 92 86 72
 contact@portblanc.com

Glacier
 Bar
 "Les Embruns"

 Rue André Chevalier
 22710 Port-Blanc - PENVENAN
 Tél: 02 96 52 68 70

Les Dunes
 restaurant


 16 rue des Dunes 22710 Port-Blanc
 www.les-dunes-port-blanc.fr
 contact@les-dunes-port-blanc.fr
 Tél. : 02 96 43 15 07

CAFE DE L'UNION
 4 Place de l'Eglise
 22710 PENVENAN
 02 96 92 67 60


Chez Constance
 Restaurant - crêperie
 Café - Librairie - Expos - Concerts
 06 76 48 34 80 contact.chez.constance@gmail.com
 8 Nord Landerneau Facebook/chez-constance
 PLOUGRESCANT




CO. PER. MARINE
 6J/7 LE VÉRITABLE SUPERMARCHÉ DE LA MER
 PÊCHE - VÊTEMENTS
 ACCASTILLAGE - DÉCO
 Les plus grandes marques au meilleur prix
 02 96 92 35 72
 Pont-Canada-Trédarzec-22220 TRÉGUIER


M arées de la saison 2017 - AOÛT

		AOÛT										
		PLEINES MERS					BASSES MERS					
		Matin			Soir			Matin		Soir		
		Heure	Haut.	Coef.	Heure	Haut.	Coef.	Heure	Haut.	Heure	Haut.	
1	M	01:26	7,35	40	14:08	7,25	38	07:55	3,80	20:31	3,95	
2	M	02:41	7,10	37	15:28	7,25	38	09:10	3,95	21:49	3,90	
3	J	04:00	7,20	41	16:37	7,55	44	10:24	3,80	22:56	3,55	
4	V	05:05	7,55	48	17:31	7,95	53	11:24	3,40	23:49	3,10	
5	S	05:55	7,90	57	18:16	8,35	62	--	--	12:12	3,00	
6	D	06:39	8,25	66	18:56	8,70	70	00:34	2,70	12:55	2,60	
7	L	07:19	8,55	74	19:34	8,95	77	01:15	2,30	13:34	2,30	
8	M	07:57	8,80	80	20:11	9,20	83	01:53	2,00	14:11	2,05	
9	M	08:33	9,00	85	20:48	9,30	86	02:30	1,80	14:47	1,85	
10	J	09:09	9,10	87	21:24	9,35	87	03:07	1,65	15:23	1,75	
11	V	09:45	9,10	86	22:00	9,25	85	03:43	1,60	15:59	1,80	
12	S	10:21	8,95	83	22:38	9,05	79	04:19	1,70	16:36	2,00	
13	D	10:59	8,70	76	23:18	8,70	72	04:57	1,95	17:15	2,30	
14	L	11:40	8,40	67	--	--	--	05:39	2,35	18:00	2,70	
15	M	00:04	8,30	62	12:31	8,05	58	06:27	2,80	18:56	3,10	
16	M	01:03	7,90	54	13:38	7,80	52	07:29	3,15	20:09	3,35	
17	J	02:23	7,70	52	15:04	7,80	53	08:48	3,30	21:35	3,20	
18	V	03:53	7,85	57	16:28	8,15	62	10:13	3,10	22:55	2,75	
19	S	05:09	8,30	68	17:36	8,70	75	11:26	2,60	--	--	
20	D	06:13	8,85	81	18:34	9,25	87	00:01	2,15	12:27	2,00	
21	L	07:09	9,25	92	19:26	9,60	96	00:58	1,55	13:21	1,55	
22	M	07:58	9,55	99	20:13	9,85	101	01:49	1,15	14:08	1,25	
23	M	08:42	9,65	101	20:55	9,85	101	02:34	1,00	14:51	1,15	
24	J	09:20	9,60	99	21:32	9,70	96	03:14	1,00	15:30	1,25	
25	V	09:54	9,35	92	22:05	9,40	87	03:51	1,25	16:05	1,55	
26	S	10:25	9,00	82	22:35	8,95	76	04:25	1,70	16:38	2,00	
27	D	10:54	8,55	69	23:06	8,40	63	04:57	2,25	17:10	2,55	
28	L	11:25	8,05	56	23:40	7,85	49	05:28	2,85	17:43	3,15	
29	M	--	--	--	12:04	7,55	43	06:03	3,45	18:25	3,75	
30	M	00:26	7,30	38	13:02	7,15	33	06:52	4,00	19:28	4,20	
31	J	01:37	6,90	31	14:30	6,95	31	08:09	4,30	21:00	4,25	



Jean-Yves BRIGANT
ESPACES VERTS

ENTRETIEN - CRÉATION - COÛTURES - MURTS
TALUS de Pierres Sèches - TUDAGE - ABRISSAGE
DEBROUSSAILLAGE - MOISSISSE DE BRANCHES

Tel/Fax : 02 96 92 70 78 | 3, rue Courtais - PORT BLANC - PENVENAN

GRAND HOTEL PORT-BLANC

VUE PANORAMIQUE SUR LA BAIE
02 96 92 66 52
HOTEL - BAR - RESTAURANT - TERRASSE

www.grandhotelportblanc.com
legrandhoteldoportblanc@gmail.com
1, bd de la mer - 22710 Penvenan



Tendance MIXTE

Coiffeurs Penvenan
02 96 92 77 37

LE TABLIER
PIZZA AU FEU DE BOIS
À EMPORTER
02 96 92 23 69

16, rue SAINT ANTOINE 22200 PENVENAN

Chambres d'hôtes de BEL AIR à Port Blanc



Chez Maryvonne et Hervé PRIGENT - Gîtes de France n° 130992
33, Rue de Kerwinlou - Port Blanc - 22710 PENVENAN
Tel : 02.96.92.72.69 - @ : mprigent@orange.fr

LA GOUTTE D'Ô
ARTISAN FLEURISTE

16, rue Général de Gaulle
22710 PENVENAN
Tel : 02 96 92 78 03
Port. : 06 85 96 01 23

Transmission Florale



ti tomm
il va faire bon chez vous !

- » ISOLATION PAR L'EXTÉRIEUR
- » ISOLATION DES COMBLES
- » VENTILATION
- » MENUISERIE EXTÉRIEURE
- » RAVALEMENT DE FAÇADE

02 96 79 23 96
www.ti-tomm.com

Z.A. des Hautières | 22440 TRÉMUSON | contact@ti-tomm.com

M arées de la saison 2017 - SEPTEMBRE

		SEPTEMBRE									
		PLEINES MERS						BASSES MERS			
		Matin			Soir			Matin		Soir	
		Heure	Haut.	Coef.	Heure	Haut.	Coef.	Heure	Haut.	Heure	Haut.
1	V	03:16	6,90	33	16:00	7,20	37	09:43	4,20	22:23	3,90
2	S	04:35	7,25	42	17:02	7,70	48	10:54	3,75	23:21	3,35
3	D	05:29	7,80	54	17:49	8,25	60	11:46	3,20	--	--
4	L	06:14	8,30	66	18:32	8,75	72	00:08	2,75	12:30	2,65
5	M	06:55	8,70	77	19:12	9,15	82	00:50	2,25	13:10	2,20
6	M	07:35	9,05	86	19:51	9,45	90	01:30	1,80	13:49	1,80
7	J	08:13	9,35	93	20:29	9,65	95	02:08	1,50	14:27	1,50
8	V	08:50	9,50	96	21:06	9,75	97	02:46	1,30	15:03	1,35
9	S	09:27	9,50	96	21:43	9,65	94	03:23	1,20	15:40	1,40
10	D	10:02	9,35	92	22:20	9,35	88	04:00	1,35	16:17	1,60
11	L	10:39	9,10	83	22:59	8,95	77	04:38	1,70	16:56	2,00
12	M	11:19	8,65	71	23:45	8,40	64	05:19	2,20	17:40	2,55
13	M	--	--	--	12:09	8,15	58	06:07	2,80	18:35	3,10
14	J	00:46	7,85	53	13:17	7,75	49	07:09	3,35	19:52	3,50
15	V	02:12	7,55	48	14:51	7,70	49	08:34	3,60	21:27	3,40
16	S	03:49	7,75	53	16:20	8,10	59	10:05	3,35	22:50	2,85
17	D	05:03	8,30	66	17:27	8,65	73	11:18	2,75	23:53	2,20
18	L	06:02	8,85	80	18:22	9,20	85	--	--	12:16	2,10
19	M	06:53	9,30	90	19:10	9,60	94	00:45	1,65	13:05	1,65
20	M	07:38	9,55	97	19:52	9,80	99	01:31	1,30	13:49	1,35
21	J	08:16	9,65	99	20:30	9,80	99	02:12	1,15	14:28	1,25
22	V	08:50	9,60	97	21:02	9,65	95	02:48	1,20	15:03	1,35
23	S	09:21	9,45	91	21:33	9,40	87	03:22	1,40	15:35	1,60
24	D	09:49	9,15	82	22:01	8,95	77	03:52	1,80	16:05	2,00
25	L	10:17	8,75	71	22:29	8,45	64	04:21	2,30	16:34	2,50
26	M	10:45	8,25	58	22:59	7,95	51	04:49	2,85	17:04	3,10
27	M	11:18	7,75	45	23:39	7,40	39	05:20	3,45	17:40	3,65
28	J	--	--	--	12:07	7,25	33	06:01	4,00	18:33	4,15
29	V	00:41	6,95	30	13:26	6,95	28	07:07	4,45	20:00	4,45
30	S	02:19	6,80	29	15:09	7,05	32	08:51	4,50	21:40	4,15

Michel

peintre qualifié CAP / B.E.P

Peinture, Vitrerie, Revêtements,
entretien de jardin, et divers
petits travaux.

06 84 03 35 39
michelduf22@gmail.com



GARAGE Laurent BROUDIC

Réparations toutes marques
Vente véhicules neufs & occasions

Dépannage
Remorquage

Tél. 02.96.92.70.74
Z.A. de Pen Ar Guen - 22710 PENVENAN



Christine et Guy JANINET
Gérants



amazonia

Amazonia Bretagne
7, rue de Kervinkou
22710 PENVENAN

06 60 15 49 02

amazonia22@orange.fr

TERROIR

La Roucherie du Terroir

7, rue du Général de Gaulle
22710 Penvenan

La Mésaulé Claret & Blandine
02 96 43 37 51

L'HERMINE RÉNOVATION

Patrick O'GRADY

59, Rue de Tréguier
22660 Tréhou-Tréguierec

TRAVAUX D'INTÉRIEUR/EXTÉRIEUR

MAÇONNERIE, MENUISERIE,
ISOLATION, CLOISON SÈCHE,
POSE DE FENÊTRES

N° SIRET: 45170861000030

06 82 50 56 79

EMC
ENTREPRISE - MENUISERIE - CHARPENTE
22



ALLAIN Gauthier

47 route de Tréguier
22700 LOUANNÉC

Tél: 02 96 91 03 03
Fax: 02 96 29 93 70
Mail: emc-22@orange.fr

**Crédit Mutuel
de Bretagne**

LA banque à qui parler

AGENCE DE PENVENAN 02 96 92 67 31

Entreprise BASTARD
5 Kergoules
22220 PLOUGUÉL

Marché de Penvenan le samedi matin



Marées de la saison 2017 - OCTOBRE

OCTOBRE **Passage à l'heure d'hiver le 28 octobre 2017 (-1h)*

	PLEINES MERS						BASSES MERS			
	Matin			Soir			Matin		Soir	
	Heure	Haut.	Coef.	Heure	Haut.	Coef.	Heure	Haut.	Heure	Haut.
1 D	03:55	7,15	38	16:23	7,55	44	10:16	4,05	22:46	3,55
2 L	04:55	7,70	51	17:15	8,15	58	11:12	3,40	23:36	2,85
3 M	05:42	8,35	65	18:01	8,75	72	11:59	2,70	--	--
4 M	06:26	8,85	79	18:43	9,25	85	00:20	2,20	12:41	2,10
5 J	07:07	9,30	90	19:25	9,65	95	01:02	1,70	13:22	1,60
6 V	07:48	9,65	99	20:06	9,90	102	01:42	1,30	14:02	1,25
7 S	08:28	9,85	103	20:46	10,00	104	02:22	1,05	14:41	1,05
8 D	09:06	9,85	103	21:25	9,90	101	03:02	1,00	15:20	1,10
9 L	09:43	9,70	98	22:04	9,55	93	03:41	1,15	16:00	1,35
10 M	10:21	9,35	87	22:46	9,05	80	04:21	1,60	16:41	1,85
11 M	11:04	8,85	73	23:34	8,45	66	05:03	2,20	17:27	2,45
12 J	11:55	8,30	59	--	--	--	05:53	2,85	18:24	3,10
13 V	00:38	7,85	53	13:05	7,80	49	06:57	3,45	19:43	3,50
14 S	02:07	7,55	48	14:40	7,70	49	08:24	3,70	21:18	3,40
15 D	03:39	7,80	53	16:06	8,10	58	09:53	3,40	22:36	2,90
16 L	04:48	8,30	65	17:10	8,65	71	11:02	2,85	23:35	2,30
17 M	05:43	8,80	77	18:03	9,10	82	11:57	2,25	--	--
18 M	06:30	9,20	86	18:48	9,40	89	00:24	1,85	12:44	1,85
19 J	07:11	9,45	92	19:27	9,55	93	01:07	1,55	13:25	1,60
20 V	07:47	9,55	94	20:02	9,60	93	01:45	1,45	14:01	1,50
21 S	08:19	9,55	92	20:33	9,50	90	02:20	1,50	14:35	1,55
22 D	08:49	9,40	88	21:03	9,25	85	02:51	1,65	15:06	1,75
23 L	09:18	9,20	81	21:31	8,95	76	03:21	1,95	15:35	2,05
24 M	09:46	8,85	71	22:00	8,55	66	03:49	2,35	16:04	2,45
25 M	10:14	8,45	60	22:30	8,05	5	04:18	2,85	16:35	2,95
26 J	10:47	8,00	49	23:07	7,60	44	04:48	3,35	17:09	3,45
27 V	11:31	7,50	38	--	--	--	05:26	3,85	17:55	3,95
28 S	00:02	7,15	34	12:36	7,15	31	06:21	4,30	19:05	4,25
29 D	01:23	6,95	31	13:05	7,10	32	06:48	4,45	19:39	4,20
30 L	01:58	7,10	36	14:30	7,45	42	08:21	4,15	20:57	3,65
31 M	03:10	7,65	49	15:32	8,05	56	09:28	3,55	21:55	3,00

Penvénan Optic

S. Am PENHOAT

19 rue de Tréguier
22710 Penvénan
02.96.92.71.11
penvenanoptic@live.fr
www.penvenanoptic.fr



Opticien optométriste
Magasin agréé toutes mutuelles

Centre Nautique de Port Blanc



bd de la mer
22710 PENVENAN
tel : 02 96 92 64 96
couffiel - centre-nautique-pville-penvenan.fr
site : www.enportblanc.fr

Boulangerie d'Antan

8, rue du Général de Gaulle
22710 PENVENAN
Tél. 02 96 92 67 64

Pompes
Funèbres
Lannionnaises



Marbrerie A. Quinquis
02 96 46 72 72



— COIFFURE —

Cécile
ROYANT

Avec ou sans rendez-vous

11 rue de la Poste
22710 PENVENAN Tél. 02 96 92 72 48

PLATRERIE - ISOLATION

Gildas
TREBOUTA



Z.A. KERMARIA-SULARD
02.96.38.41.66

MENUISERIE PVC-ALU-BOIS
LE TUAL Erwan



Fenêtres Portes Valets
Clôtures Portails

PORT BLANC 02 96 92 70 67

LE BARATIN
BAR PMU

- Restauration Rapide
- Club de Billard - Jeux
- Cyber Café - Wi-fi
- Salle de Réunion

☎ 02.96.92.83.20

1, Place de l'église PENVENAN

www.kermaria-sulard.com

Marées de la saison 2017 - NOVEMBRE

		NOVEMBRE									
		PLEINES MERS						BASSES MERS			
		Matin			Soir			Matin		Soir	
		Heure	Haut.	Coef.	Heure	Haut.	Coef.	Heure	Haut.	Heure	Haut.
1	M	04:04	8,30	63	16:23	8,70	71	10:20	2,85	22:44	2,30
2	J	04:51	8,90	78	17:11	9,25	85	11:08	2,15	23:30	1,70
3	V	05:37	9,40	91	17:57	9,70	97	11:53	1,60	--	--
4	S	06:21	9,80	101	18:42	10,00	104	00:14	1,25	12:36	1,20
5	D	07:03	10,00	106	19:26	10,10	107	00:58	0,95	13:20	0,95
6	L	07:45	10,05	106	20:10	10,00	104	01:41	0,90	14:02	0,95
7	M	08:27	9,90	101	20:53	9,65	96	02:24	1,10	14:46	1,20
8	M	09:09	9,55	91	21:39	9,15	84	03:07	1,50	15:31	1,65
9	J	09:54	9,05	77	22:29	8,55	69	03:53	2,10	16:20	2,30
10	V	10:47	8,50	63	23:32	8,00	57	04:44	2,75	17:18	2,90
11	S	11:54	8,00	53	--	--	--	05:47	3,35	18:31	3,30
12	D	00:51	7,70	51	13:17	7,85	51	07:05	3,60	19:54	3,35
13	L	02:12	7,80	53	14:38	8,05	57	08:26	3,45	21:08	3,05
14	M	03:20	8,20	61	15:42	8,40	65	09:34	3,05	22:08	2,60
15	M	04:15	8,60	70	16:35	8,75	74	10:30	2,60	22:57	2,25
16	J	05:01	8,95	77	17:20	9,05	80	11:17	2,20	23:40	2,00
17	V	05:42	9,15	83	18:00	9,20	84	11:58	2,00	--	--
18	S	06:18	9,30	85	18:35	9,25	85	00:18	1,90	12:35	1,90
19	D	06:51	9,35	85	19:08	9,20	85	00:52	1,85	13:08	1,85
20	L	07:22	9,30	83	19:39	9,10	81	01:24	1,95	13:40	1,95
21	M	07:53	9,20	79	20:09	8,90	76	01:55	2,10	14:11	2,10
22	M	08:23	8,95	72	20:39	8,60	69	02:25	2,40	14:42	2,40
23	J	08:53	8,65	65	21:11	8,25	60	02:56	2,70	15:14	2,75
24	V	09:27	8,30	56	21:48	7,90	52	03:28	3,10	15:49	3,15
25	S	10:08	7,90	47	22:36	7,50	43	04:05	3,55	16:31	3,50
26	D	11:02	7,55	40	23:39	7,30	38	04:53	3,90	17:26	3,80
27	L	--	--	--	12:11	7,40	38	05:59	4,10	18:39	3,90
28	M	00:57	7,30	40	13:30	7,50	43	07:19	4,05	19:58	3,65
29	M	02:15	7,60	48	14:42	7,95	54	08:34	3,65	21:07	3,15
30	J	03:19	8,15	60	15:43	8,50	67	09:37	3,00	22:05	2,50

Marées de la saison 2017 - DECEMBRE

		DECEMBRE									
		PLEINES MERS						BASSES MERS			
		Matin			Soir			Matin		Soir	
		Heure	Haut.	Coef.	Heure	Haut.	Coef.	Heure	Haut.	Heure	Haut.
1	V	04:14	8,75	74	16:38	9,05	81	10:32	2,35	22:58	1,90
2	S	05:05	9,30	87	17:30	9,50	93	11:23	1,75	23:48	1,40
3	D	05:54	9,70	98	18:21	9,85	102	--	--	12:13	1,25
4	L	06:42	10,00	105	19:10	10,00	107	00:36	1,10	13:01	0,95
5	M	07:29	10,10	107	19:58	9,95	106	01:24	0,95	13:49	0,90
6	M	08:15	10,05	104	20:46	9,70	100	02:10	1,05	14:36	1,05
7	J	09:01	9,75	95	21:33	9,30	90	02:57	1,35	15:24	1,40
8	V	09:48	9,30	84	22:23	8,80	77	03:45	1,85	16:13	1,95
9	S	10:38	8,80	71	23:17	8,30	65	04:35	2,45	17:06	2,50
10	D	11:35	8,30	60	--	--	--	05:30	3,00	18:06	3,00
11	L	00:20	7,90	55	12:42	7,95	53	06:33	3,35	19:15	3,30
12	M	01:30	7,75	52	13:54	7,85	52	07:44	3,50	20:26	3,30
13	M	02:38	7,90	54	15:02	8,00	56	08:54	3,35	21:30	3,10
14	J	03:38	8,15	59	16:01	8,25	62	09:55	3,05	22:24	2,80
15	V	04:29	8,45	65	16:51	8,50	68	10:47	2,75	23:11	2,55
16	S	05:13	8,75	71	17:34	8,70	74	11:31	2,45	23:52	2,35
17	D	05:53	8,95	76	18:13	8,85	77	--	--	12:11	2,25
18	L	06:29	9,10	78	18:48	8,90	79	00:29	2,20	12:47	2,15
19	M	07:02	9,15	79	19:22	8,90	79	01:03	2,15	13:21	2,05
20	M	07:35	9,15	78	19:54	8,85	77	01:36	2,20	13:54	2,10
21	J	08:07	9,05	76	20:25	8,70	74	02:08	2,30	14:27	2,20
22	V	08:39	8,90	71	20:58	8,50	69	02:41	2,45	15:00	2,40
23	S	09:13	8,65	66	21:34	8,25	63	03:14	2,70	15:35	2,65
24	D	09:51	8,35	59	22:15	7,95	56	03:50	3,00	16:13	2,95
25	L	10:36	8,05	53	23:05	7,70	50	04:31	3,30	16:58	3,25
26	M	11:30	7,80	48	--	--	--	05:22	3,55	17:54	3,45
27	M	00:06	7,55	47	12:35	7,70	47	06:26	3,70	19:02	3,45
28	J	01:18	7,60	48	13:49	7,80	51	07:39	3,60	20:16	3,25
29	V	02:32	7,95	56	15:02	8,15	61	08:52	3,20	21:26	2,80
30	S	03:39	8,45	67	16:09	8,65	74	09:59	2,65	22:29	2,25
31	D	04:38	9,00	80	17:09	9,15	87	10:59	2,00	23:26	1,70

Amicale du Bout du
Quai

Association de statut
loi 1901 sans but
lucratif



Kenavo
à
2018



Le Bout du Quai N°7, année 2017